

## ***Mobilisation pour la Sauvegarde de la Souveraineté et de l'Autonomie Congolaise (MOSSAC)***

*Une coalition ad hoc de 80 organisations congolais pour faire part de nos préoccupations concernant l'occupation, et nos revendications pour une paix durable fondée sur la sécurité, la responsabilité, l'indemnisation et la justice.*

### **Ne cédez pas la souveraineté de la RDC !**

**Un appel urgent à rejeter l'accord de paix et d'affaires hâtif et mal conçu entre la RDC, le Rwanda et les États-Unis, conclu sous la direction de Donald Trump et sans aucune contribution du peuple congolais ou de ses députés élus**

Nous, soussignés acteurs de la société civile représentant 80 organisations en République Démocratique du Congo, avons formé une coalition ad hoc, *Mobilisation pour la Sauvegarde de la Souveraineté et de l'Autonomie Congolaise (MOSSAC)*, pour faire part de nos préoccupations au peuple congolais et à ses élus et chefs traditionnels, ainsi qu'à la communauté internationale et aux décideurs du monde entier.

La présente déclaration s'adresse aux entités et groupes cibles suivants :

- le peuple congolais, ses élus et ses chefs traditionnels ;
- la communauté internationale et les décideurs du monde entier ; et
- les parties impliquées dans les négociations en cours concernant un accord de cessez-le-feu et un accord commercial entre la RDC, le Rwanda et les États-Unis.

**Selon le résumé de l'accord de paix et d'affaires** entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda, tel que publié sur le site Web du Département d'État américain le 18 juin 2025, « l'accord comprend des dispositions sur le respect de l'intégrité territoriale et l'interdiction des hostilités ; le désengagement, le désarmement et l'intégration conditionnelle des groupes armés non étatiques ; la mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité qui intègre le CONOPS du 31 octobre 2024 ; la facilitation du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que l'accès humanitaire ; et un cadre d'intégration économique régionale. »

En l'absence de transparence sur la formulation exacte du projet d'accord, nous ne pouvons l'évaluer qu'à partir de ce qui a été publié sur ce site web, comme mentionné ci-haut.

Nous nous opposons fermement aux quatre dispositions dangereuses suivantes :

**1. Désarmement et intégration conditionnelle des groupes armés non étatiques :** Cette disposition fait suite aux accords précédents qui ont perpétué des trahisons et défections au sein de l'armée congolaise. L'intégration du M23 et d'autres groupes rebelles dans les FARDC,

plutôt que d'apporter la paix, perturbera plutôt davantage la capacité de l'armée à maintenir la sécurité.

**2. Mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination sécuritaire** : Les forces rwandaises pourront ainsi rester en RDC et opérer sous couvert d'un « mécanisme conjoint de sécurité ». Il s'agit d'une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC. Nous avons observé plusieurs mécanismes conjoints de coordination sécuritaire dans notre pays, et aucun d'entre eux n'a jamais réussi si ce n'est comme moyens d'autoriser des troupes étrangères à venir exploiter des ressources sur le sol congolais, à créer des villages et des pâturages pour les envahisseurs étrangers, à saboter et détruire des patrimoines mondiaux et des parcs nationaux, à continuer à violer les femmes et filles congolaises, et à installer des administrations parallèles dans les entités traditionnelles et coutumières, en s'octroyant des vastes étendues des terres et y installer des sujets étrangers par force et terreur.

**3. Un cadre d'intégration économique régionale** : Le Rwanda est connu pour s'approprier illégalement des minéraux et du bois congolais depuis de nombreuses années et les revendre comme produits rwandais. L'« intégration économique régionale » risque de normaliser et de légitimer cette activité illicite, et récompense le Rwanda pour son invasion et son occupation armées de la région en lui fournissant les ressources qu'il a cherché à s'approprier pendant des années de conflit armé. Il s'agit là d'une simple exploitation économique des ressources congolaises par des entreprises rwandaises en collaboration avec des entreprises américaines, tandis que les Congolais continuent de servir de source de matières premières, comme à l'époque du roi Léopold II.

**4. Facilitation du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays** : il s'agit d'un processus extrêmement complexe, car les terres, les habitations et les ressources abandonnées par les réfugiés et les personnes déplacées ont été reprises par d'autres parties au conflit ou par des voisins ayant fui les localités voisines. Il est impossible d'imaginer que les modalités de réintégration des rapatriés dans leur région d'origine aient été correctement définies, compte tenu de l'absence totale de participation démocratique des communautés locales à l'élaboration de cet accord.

De plus, tout porte à croire que cet accord ne conduira pas à un cessez-le-feu significatif, et encore moins à une paix véritable fondée sur la justice. Le M23 et l'AFC ont déjà rompu de nombreux cessez-le-feu qu'ils avaient acceptés et ont déclaré à maintes reprises qu'ils n'adhéreraient à aucun accord de paix qui les obligerait à se retirer et à abandonner les territoires qu'ils occupent. Fin mai, lors d'un rassemblement dans la ville occupée de Goma, [le colonel Kanyami Bwalewa, du M23, a déclaré](#) : « La guerre n'est pas terminée, car nous n'avons pas encore atteint l'objectif. » Cela survient malgré le fait [qu'une trêve ait récemment été conclue](#) entre le M23 et la RDC.

Pour toutes ces raisons, la MOSSAC exige instamment que les trois conditions suivantes soient remplies avant la signature de tout accord par la RDC :

- (1) **Nous exigeons une transparence totale** du texte rédigé et du processus qui l'a suivi. Le peuple congolais doit prendre connaissance de ce projet de document et savoir comment et par qui il a été élaboré.
- (2) **Nous exigeons la participation démocratique** du peuple congolais ou de ses représentants élus aux niveaux national et provincial à l'élaboration d'un véritable accord de paix. Les accords conclus en coulisses par un petit nombre d'individus non identifiés sont peu susceptibles de protéger les intérêts du peuple congolais, mais sont plus susceptibles de créer des opportunités commerciales pour les proches des différents gouvernements concernés.
- (3) **Nous exigeons un mécanisme de paix intégrant des procédures contraignantes pour établir les responsabilités** dans les exactions systématiques contre les civiles et qui incluent les massacres, les violences sexuelles et les déplacements forcés de populations. Aucun accord ni des traités à travers le monde ne peut se tenir et passer sous silence la justice et la réparation en faveur des victimes. La justice transitionnelle est préalable pour une paix durable. Cela prendra en compte la révélation de la vérité, la réparation intégrale des préjudices subis, la reconnaissance officielle des souffrances endurées et la sanction effective des auteurs de violations.

Comme indiqué dans notre précédente « Déclaration de préoccupations » concernant le processus de paix, nous concluons que cet accord secret, qui n'a pas été communiqué au peuple congolais, finira par affaiblir la souveraineté de la RDC sur ses propres terres, ressources, gouvernance, économie et armée. Sur la base du résumé de l'accord publié sur le site web du Département d'État américain le 18 juin 2025, nous prévoyons qu'il fournira un cadre pour normaliser les accaparements illicites de ressources et de pouvoir actuellement en cours par le Rwanda, le M23, l'AFC et leurs autres alliés, y compris les puissances occidentales qui convoitent les minerais de la RDC et soutiennent financièrement le Rwanda.

Nous le soulignons encore une fois : il s'agit d'une crise existentielle pour la RDC, et elle doit être traitée comme telle.

#####

## **ANNEXES**

1. Liste des membres organisationnels du MOSSAC (descriptions anonymisées de l'organisation)